



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Table des matières

1. Caractérisation technique du service d'assainissement.....	5
1.5. Présentation du territoire desservi	5
1.6. Organisation du service	7
1.7. Documents du service	7
1.8. Population desservie et nombre d'abonnés	7
1.9. Volumes facturés.....	9
1.10. Autorisations de déversements d'effluents industriels	9
1.11. Le réseau de collecte	10
1.11.1. Linéaire de réseau	10
1.11.2. Taux moyen de renouvellement du réseau.....	11
1.11.3. Réseau curé de façon préventive et curative.....	11
1.12. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	12
1.13. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	15
1.13.1. Quantités de boues produites	15
1.13.2. Valorisation des boues	15
1.14. Contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif.....	17
2. Indicateurs de performance	18
2.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	18
2.2. Conformité du traitement	19
2.3. Conformité de la collecte des effluents.....	19
2.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées.....	20
2.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration.....	20
3. Tarification de l'assainissement et recettes du service	21
3.1. Modalités de tarification	21
3.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	23
3.3. Recettes	28
4. Financement des investissements	28
4.1. Montants financiers.....	28
4.2. Etat de la dette du service	28
4.3. Amortissements.....	29
4.4. Investissements réalisés en 2022	29
4.5. Projets à l'étude.....	31
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	31

Principaux résultats du service de l'assainissement pour l'année 2022.

Le Service Public de l'assainissement Collectif est exercé sur 66 des 67 communes du territoire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, ainsi que sur les communes de Courçay et Cigogné, soit 68 communes au total. 67 communes sont gérées en régie. Seul l'assainissement collectif de la commune de Barrou est géré en délégation de service public.

Le réseau de collecte des eaux usées est estimé à 488 km gérés par le service de l'assainissement. Ainsi, 93 Stations d'Épuration (STEP) assurent le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

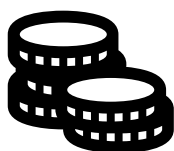


Indicateurs d'Activité et de Performance

Les principaux indicateurs d'activité pour l'année 2022 sont les suivants :

- Volumes facturés : 1 531 264 m³, soit +0,8% par rapport à 2021 (augmentation liée en partie à l'intégration des communes de Louans et Le Louroux dans le périmètre de la régie et l'ajout de la commune de Barrou en délégation de service public)
- Curage préventif du réseau : 53,8 km de réseau
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur les 5 dernières années : 0,32%
- Réalisation de contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 713
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'application de la directive ERU : 100%

En ce qui concerne la production de boues d'épuration, elle s'établit à 476 Tonnes de matières sèches. La conformité des boues d'épuration par rapport aux normes de valorisation permet un épandage agricole à 100%.



Tarifs de l'assainissement

Le montant toutes taxes comprises d'une facture d'assainissement comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part fixe dite abonnement.

Le montant moyen d'une facture d'assainissement est de 338,27 €, soit 2,82 €/m³

Une harmonisation des différents tarifs est en cours, l'objectif est un prix unique en 2032.



Indicateurs Financiers : Dépenses et Recettes

Les recettes d'exploitation du service de l'assainissement s'élèvent à 5 210 636€ pour l'année 2022.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges à caractère général : 1 746 180 € HT
- Charges de personnel : 741 574 € HT

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de 7 757 968 €.

La durée d'extinction de la dette est de 4 ans.



Travaux réalisés

La collectivité a poursuivi en 2022 des travaux de renouvellement des infrastructures.

Au cours de l'exercice 2022, 2 988 mètres de réseau ont été réhabilités, soit un taux de renouvellement de 0,61%.

De plus, des extensions du réseau ont été réalisées afin d'assurer la collecte d'immeubles non raccordés. Elles ont représenté un linéaire de 457 mètres pour 22 branchements neufs.

En 2022, plusieurs chantiers ont été réalisés dont celui de la refonte de la STEP de BRIDORE d'une capacité de 400 EH, ainsi que la création d'un système d'assainissement pour le bourg de CHAUMUSSAY.

1. Caractérisation technique du service d'assainissement

1.5. Présentation du territoire desservi

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine, regroupe 67 communes depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son périmètre depuis le 1^{er} janvier 2019. Seule la commune de Tournon St Pierre est gérée indépendamment par le Syndicat des Deux Tournon.

La Communauté de Communes exploite en régie directe, les systèmes d'assainissement de 29 communes qui sont : Azay-sur-Indre, Beaulieu-Lès-Loches, Beaumont-Village, Bridoré, Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Chédigny, Chemillé-sur-Indrois, Cormery, Dolus-le-Sec, Ferrière-sur-Beaulieu, Genillé, Le Liège, Reignac-sur-Indre, Saint Hippolyte, Saint Jean-Saint Germain, Saint Quentin-sur-Indrois, Saint Senoch, Sennevières, Tauxigny-Saint Bauld, Loché-sur-Indrois, Loches, Montrésor, Nouans-les-Fontaines, Orbigny, Perrusson, Verneuil-sur-Indre, Villedômain et Villeloin-Coulangé.

De plus, la Communauté de Communes exploite en régie directe les systèmes d'assainissement des communes de Cigogné et Courçay, communes-membres de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher dans le cadre d'une entente intercommunale.

La Communauté de Communes a conventionné avec 24 communes pour qu'elles réalisent l'exploitation des réseaux et des systèmes de traitement à savoir : Betz-le-Château, Bournan, Bossay-sur-Claise, Chambon, Charnizay, Chaumussay, Ciran, Cussay, Draché, Ferrière-Larçon, La Celle-Guenand, Le Grand-Pressigny, La Guerche, Le Petit-Pressigny, Manthelan, Marcé-sur-Esves, Mouzay, Neuilly-le-Brignon, Paulmy, Preuilly-sur-Claise, Saint Flovier, Sepmes, Varennes et Yzeures-sur-Creuse.

La Communauté de communes a missionné SAUR en prestation de service pour l'exploitation des réseaux et des systèmes de traitement de 11 communes qui sont : Abilly, Bossée, Civray-sur-Esves, Descartes, Esves-le-Moutier, La Celle-Saint-Avant, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Ligueil, Louans, Le Louroux et Vou.

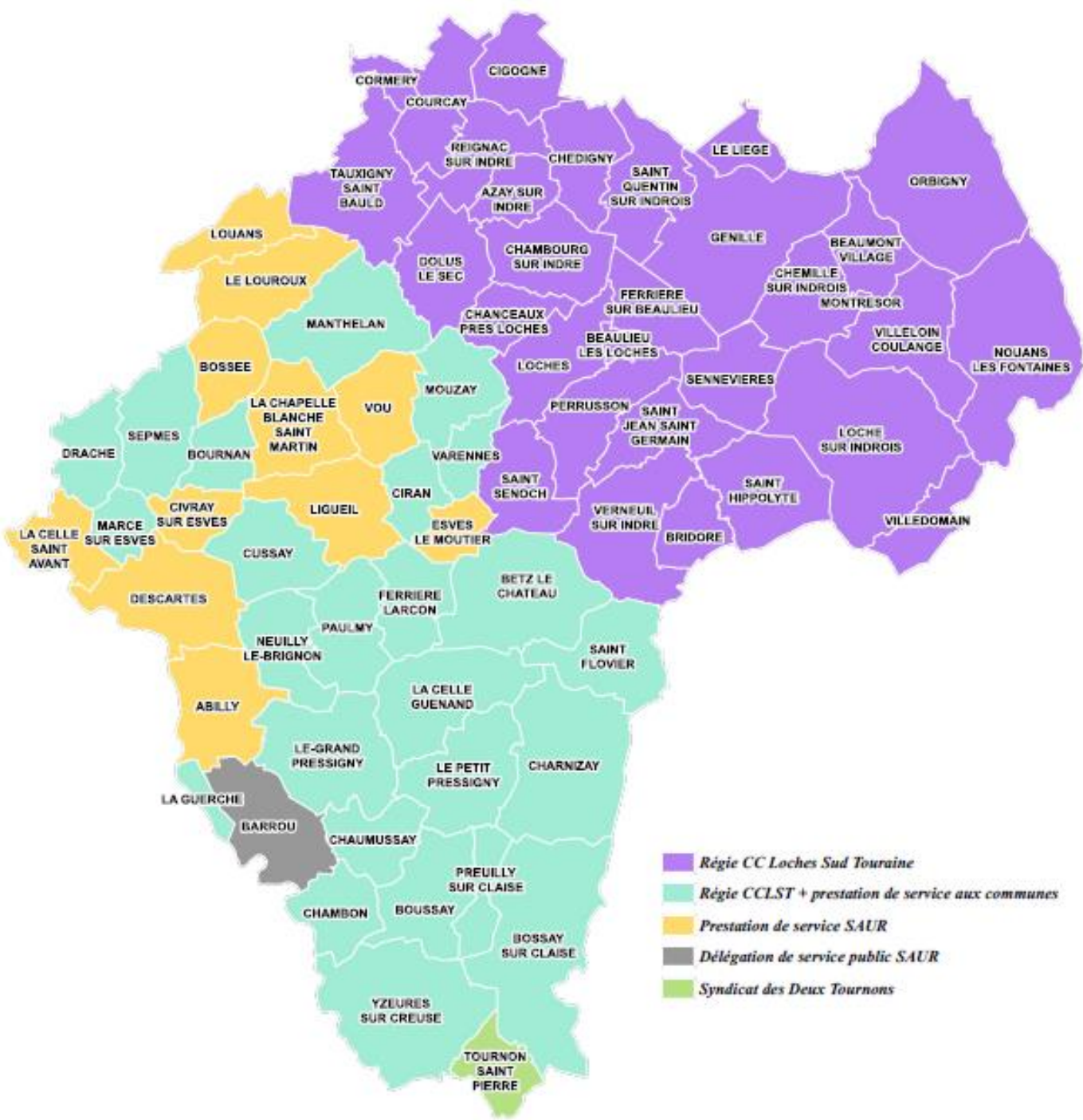
Seule la compétence assainissement de la commune de Barrou est déléguée à la SAUR par un contrat de Délégation de Service Public prenant fin en date du 31 Décembre 2024.

La gestion du service de l'assainissement se fait sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). A ce titre, un Conseil d'Exploitation (CE) est composé de 23 membres élus représentant les communes ainsi que 5 membres extérieurs représentant les abonnés. Un président et 3 vice-présidents ont été élus lors de la séance du 27/07/2020.

Ce Conseil s'est réuni 6 fois en 2022, il a traité des sujets tels que le budget du service assainissement, les projets du service, les demandes d'arrêtés de déversement d'eaux usées non domestiques, les conventions de servitudes, ...

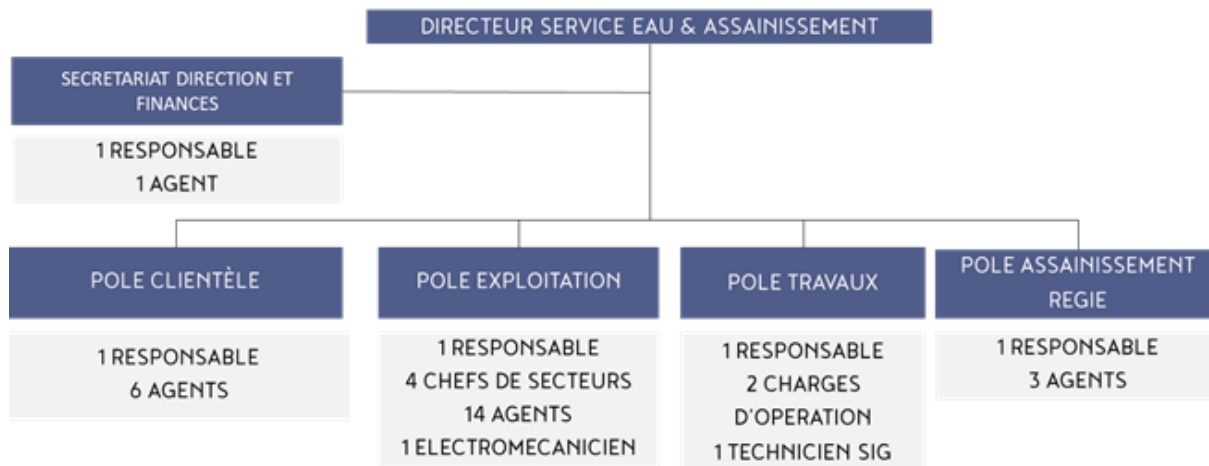
De plus, il existe une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL.). Elle a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions. Le présent rapport a fait l'objet d'une présentation devant la CCSPL en date du 20 juin 2023.

Organisation compétence ASSAINISSEMENT - 2022



1.6. Organisation du service

Au 31 décembre 2022, le service comptabilisait 38 agents répartis de la manière suivante :



Le Service Eau et Assainissement est rattaché à la Direction Générale Adjointe de l'Environnement avec les services Déchets Ménagers & Prévention ainsi que le service Milieux Aquatiques & Protection contre les Inondations.

1.7. Documents du service

Le règlement de service de l'assainissement en régie a été adopté par délibération du 6 février 2019 par le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. Il définit les obligations mutuelles du service de l'assainissement et de l'abonné du service.

Il existe des zonages d'assainissement pour chacune des communes desservies par le service.

1.8. Population desservie et nombre d'abonnés

Le territoire desservi en assainissement quel que soit le mode de gestion (régie directe, prestation de service, délégation de service public) compte près de 39 500 habitants et 21 341 branchements.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre	Volumes facturés	Communes	Nombre	Volumes facturés
Abilly	424	40 345m ³	La Guerche	122	5 790 m ³
Azay-sur-Indre	105	5 606 m ³	Ligueil	967	71 183 m ³
Barrou	189	14 533 m ³	Le Grand-Pressigny	470	32 000 m ³
Beaulieu-lès-Loches	1 065	66 270 m ³	Le Liège	113	7 881 m ³
Beaumont-Village	53	3 037 m ³	Le Louroux	88	5 840 m ³
Betz-le-Château	127	6 806 m ³	Le Petit-Pressigny	89	5 911 m ³
Bossay-sur-Claise	170	9 369 m ³	Loché-sur-Indrois	143	7 091 m ³
Boussay	6	264 m ³	Loches	4 042	330 467 m ³
Bossée	97	6 657 m ³	Louans	113	8 228 m ³
Bournan	50	3 367 m ³	Manthelan	491	29 445 m ³
Bridoré	120	11 888 m ³	Marcé-sur-Esves	47	3 083 m ³
Chambon	121	5 203 m ³	Montrésor	296	18 458 m ³
Chambourg-sur-Indre	360	22 971 m ³	Mouzay	103	6 651 m ³
Chanceaux-près-Loches	6	228 m ³	Neuilly-le-Brignon	90	4 563 m ³
Charnizay	75	3 531 m ³	Nouans-les-Fontaines	270	16 709 m ³
Chaumussay**	0	0 m ³	Orbigny	244	14 031 m ³
Chédigny	181	15 219 m ³	Paulmy	55	2 658 m ³
Chemillé-sur-Indrois	79	7 596 m ³	Perrusson	681	57 145 m ³
Cigogné	154	18 885 m ³	Preuilly-sur-Claise	708	40 629 m ³
Ciran	130	8 167 m ³	Reignac-sur-Indre	500	35 187 m ³
Civray	40	2 499 m ³	Saint Flovier	276	15 269 m ³
Cormery	892	78 192 m ³	Saint Hippolyte	220	16 130 m ³
Courçay	136	10 734 m ³	Saint Jean-Saint Germain	310	22 690 m ³
Cussay	167	9 894 m ³	Saint Quentin-sur-Indrois	91	5 553 m ³
Descartes	2 084	143 875 m ³	Saint Senoch	155	9 776 m ³
Dolus-le-Sec	133	9 502 m ³	Sennevières	43	3 089 m ³
Draché *	162	8 456 m ³	Sepmes	261	14 783 m ³
Esves-le-Moutier	59	3 640 m ³	Tauxigny – Saint Bauld	338	29 535 m ³
Ferrière-Larçon	136	5 819 m ³	Varennes	53	3 063 m ³
Ferrière-sur-Beaulieu	308	23 957 m ³	Verneuil-sur-Indre	134	8 348 m ³
Genillé	593	37 281 m ³	Villedômain	35	1 751 m ³
La Celle-Guenand	66	8 796 m ³	Villeloin-Coulangé	195	16 378 m ³
La Celle-Saint-Avant	453	33 186 m ³	Vou	51	2 510 m ³
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	175	11 264 m ³	Yzeures-sur-Creuse	631	42 402 m ³
TOTAL				21 341	1 531 264 m³

* Les données sur le nombre d'abonnés et le volume facturé pour la commune de Draché n'ont pas été communiquées par le prestataire en charge de la facturation. Ces données ont alors été estimées par rapport à l'année 2021.

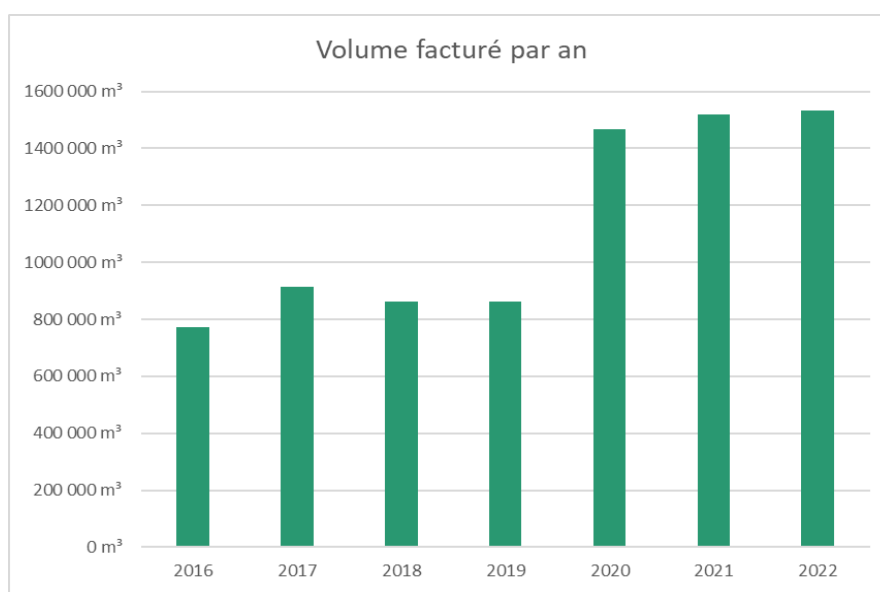
** Le nouveau système d'assainissement de Chaumussay a été mis en service à l'automne 2022, il n'y a pas encore de données

La densité linéaire d'abonnés est de 43,5 abonnés/km de réseau au 31/12/2022.

68 branchements neufs assainissement ont été créés en 2022, dont 18 pour Chaumussay.

1.9. Volumes facturés

	2021	2022	Evolution
Total des volumes facturés aux abonnés	1518 692 m ³	1 531 264 m ³	+ 0.8 %



Il est constaté une légère évolution à la hausse du volume facturé en 2022 par rapport à l'année précédente due à l'intégration des communes de Barrou, Louans et Le Louroux.

1.10. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Des conventions autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signées par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 20 au 31/12/2022 sont les suivantes :

- Fierbois tradition CHEDIGNY
- GILOXAL CORMERY
- COUTIER AVON POLYMER BEAULIEU LES LOCHES
- SAVEBAG PERRUSSON/LOCHES
- Hôpital de LOCHES
- Lycée Apprentis d'Auteuil LOCHES
- OMNIUM LOCHES
- SAFRAN LOCHES
- STIN LOCHES
- ZODIAC LOCHES
- Centre de radiologie LOCHES
- SUPER U LOCHES
- LECLERC PERRUSSON
- COLIN GENILLE
- AUX COURTES PATES NOUANS LES FONTAINES
- PRC COMPOSITES NOUANS LES FONTAINES
- COLLEGE DE MONTRESOR
- EHPAD VILLELOIN-COULANGE
- MONTRESOR CAFE MONTRESOR
- LE BOUT DES PONTS MONTRESOR

1.11. Le réseau de collecte

1.11.1. Linéaire de réseau

Le réseau de collecte et/ou de transfert des eaux usées est exclusivement séparatif et est de 488 km de canalisations hors branchement.

Communes	Linéaire	Communes	Linéaire
Abilly	13.5	Le Grand-Pressigny	12.4
Azay-sur-Indre	3.5	Le Liège	2.5
Barrou	4.6	Le Louroux	2.1
Beaulieu-lès-Loches	18.0	Le Petit-Pressigny	3.1
Beaumont-Village	2.1	Ligueil	15.2
Betz-le-Château	3.5	Loché-sur-Indrois	3.0
Bossay-sur-Claise	6.3	Loches	60.6
Bossée	3.0	Louans	2.6
Bournan	1.5	Manthelan	12.4
Bridoré	5.0	Marcé-sur-Esves	2.2
Chambon	4.1	Montrésor	7.0
Chambourg-sur-Indre	9.9	Mouzay	2.9
Chanceaux-près-Loches	0.1	Neuilly-le-Brignon	2.5
Charnizay	1.8	Nouans-les-Fontaines	7.3
Chaumussay	0.3	Orbigny	7.1
Chédigny	3.8	Paulmy	1.9
Chemillé-sur-Indrois	4.9	Perrusson	17.0
Cigogné	5.8	Preuilly-sur-Claise	15.1
Ciran	3.4	Reignac-sur-Indre	9.8
Civray sur Esves	1.5	Saint Flovier	6.4
Cormery	15.1	Saint Hippolyte	9.4
Courçay	4.0	Saint Jean-Saint Germain	11.9
Cussay	6.6	Saint Quentin-sur-Indrois	2.9
Descartes	34.3	Saint Senoch	3.6
Dolus-le-Sec	2.7	Sennevières	1.4
Drache	5.0	Sepmes	6.4
Esves-le-Moutier	1.9	Tauxigny – Saint Bauld	12.1
Ferrière-Larçon	3.2	Varennes	1.7
Ferrière-sur-Beaulieu	9.5	Verneuil-sur-Indre	3.4
Genillé	14.3	Villedômain	2.4
La Celle-Guenand	2.6	Villeloin-Coulangé	6.9
La Celle-Saint-Avant	12.4	Vou	1.7
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	5.8	Yzeures-sur-Creuse	12.9
La Guerche	4.3		
Total			488 km

Le linéaire du réseau évolue au fur et à mesure des extensions de réseau et de la précision de la cartographie.

En 2022, les communes de Louans et Le Louroux ont été intégrées au périmètre de la régie. Un nouveau réseau a également été créé à Chaumussay.

1.11.2. Taux moyen de renouvellement du réseau

Le taux moyen de renouvellement du réseau est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,34	0,13	0,57	3,705	2,988

Au cours des 5 dernières années, 7,73 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L(n-1) + L(n-2) + L(n-3) + L(n-4)}{5 * \text{Linéaire de réseau desservi en km}} * 100$$

En 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement est de 0,32 %.

1.11.3. Réseau curé de façon préventive et curative

Le curage préventif des réseaux d'assainissement est réalisé dans un double objectif :

- garantir le bon écoulement des effluents afin d'assurer la continuité du service, en prévenant les obstructions ou les débordements qui pourraient résulter d'une diminution de la section utile des ouvrages du fait de l'existence de dépôts,
- maintenir la qualité des effluents en évitant le développement de fermentations septiques. En effet, les sédiments déposés se montrent propices à la formation d'hydrogène sulfuré (H₂S), précurseur de l'acide sulfurique (H₂SO₄) gaz très corrosif, attaquant les parois des ouvrages.

Le curage curatif des réseaux d'assainissement est réalisé afin de rétablir l'écoulement des effluents qui sont stoppés par des dépôts de matériau (terre, sable, cailloux), des objets (ballon, ...) en libérant le passage réduit de la section d'écoulement.

Ainsi, 53,8 km de réseau ont été curés en 2022, soit 11% du linéaire, répartis comme suit :

Communes	Nombre	Communes	Nombre
Abilly	1,699 km	Le Louroux	1,786 km
Barrou	0,405 km	Le Petit Pressigny	1,762 km
Betz le Château	2,7 km	Louans	2,249 km
Bossay sur Claise	2,192 km	Perrusson Les Chesneaux	1,02 km
Descartes	3,304 km	Reignac sur Indre	8,015 km
Ferrière-Larçon	3,39 km	Saint Flovier	2,787 km
Ferrière sur Beaulieu	10,180 km	Saint Jean Saint Germain	3,622 km
La Celle Saint-Avant	1,706 km	Points noirs cumulés (Manthelan, Loches, Reignac, Perrusson, Bridoré, ...)	6,95 km
Total		53,8 km	

1.12. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 93 stations d'épuration de 20 EH (Equivalents-Habitants) à 14 000 EH, dont la capacité totale est de 52 708 EH.

Type de station	Nombre
Boues activées	15
Disques biologiques	11
Filtres plantés de roseaux	32
Filtres à sable	25
Lagunages	8
Filtres coco	2
Total	93

48% des stations ont une capacité inférieure à 200 EH, ce qui est représentatif de la ruralité du territoire.

Le service gère quelques stations d'épuration de type boues activées pour les zones d'habitat plus importantes. On retrouve ce procédé exclusivement à partir d'une capacité de 860 EH et jusqu'à 14 000 EH pour celle de Loches « Corbery » qui est la station d'épuration ayant la plus grande capacité de traitement.

Durant l'année 2022, le lagunage du bourg de Bridoré a été remplacé par un poste de refoulement suivi d'un filtre planté de roseaux. Une nouvelle station d'épuration ainsi qu'un réseau de 300ml desservant cette station ont également été créés à Chaumussay.

En 2022, les systèmes d'assainissement des communes du Louroux et de Louans ont été intégrés dans le périmètre de la régie.

Commune	Libellé de l'ouvrage	Type de traitement	Capacité	Débit journalier admissible
Azay-sur-Indre	Les Morillons	Filtre planté de roseaux	130 EH	19,5 m ³ /j
	Taille des Beauce	FSTE filtre à sable	75 EH	11,2 m ³ /j
	Le Bourg	FSTE filtre à sable	90 EH	13,5 m ³ /j
Barrou	Les Rions	Boue activée	500 EH	75,0 m ³ /j
Beaumont-Village	Route de Chemillé	Filtre à sable	130 EH	16,9 m ³ /j
Betz-le-Château	La Pilaudière	Filtre planté de roseaux	430 EH	64,5 m ³ /j
Bossay-sur-Claise	Le Boisson	Filtre planté de roseaux	380 EH	57,0 m ³ /j
Bossée	La Grande pièce du Haut Chemin	Disque biologique	350 EH	52,5 m ³ /j
Bournan	La Guillegauderie	Filtre à sable	120 EH	18,0 m ³ /j
Bridoré	La Cabarette	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m ³ /j
Chambon	Les Chevrettes	Filtre à sable	300 EH	45,0 m ³ /j
Chambourg-sur-Indre	Le Grand Hélas	Lagunage	600 EH	90,0 m ³ /j
	L'île Thimé	Filtre planté de roseaux	210 EH	31,5 m ³ /j
	Le Haut Luain	Filtre planté de roseaux	100 EH	15,0 m ³ /j
Charnizay	La Champagne	Filtre à sable	220 EH	33,0 m ³ /j
Chaumussay	Bourg	Filtre coco	35 EH	5,0 m ³ /j
Chédigny	Le Bourg	Disque biologique	500 EH	75,0 m ³ /j
	La Saulaie	Filtre planté de roseaux	190EH	28,5 m ³ /j
	Norçay	FSTE filtre à sable	40 EH	6,0 m ³ /j
Chemillé-sur-Indrois	La Babauderie	Disque biologique	350 EH	52,5 m ³ /j
Cigogné	Coudray	Filtre planté de roseaux	40 EH	6,0 m ³ /j
	Le Préau	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m ³ /j
Ciran	Le Gué Meunier	Disque biologique	250 EH	32,5 m ³ /j
Civray-sur-Esves	La Pommeraie	Filtre planté de roseaux	150 EH	22,5 m ³ /j
Cormery	Sanitas	Boue activée	1 800 EH	400,0 m ³ /j
Courçay	Les Sables de Couture	Filtre à sable	500 EH	75,0 m ³ /j
Cussay	La Relandière	Filtre planté de roseaux	300 EH	45,0 m ³ /j
Descartes	Le Ruton	Boue activée	5 830 EH	1 260,0 m ³ /j
	Le Grignon	Filtre à sable	170 EH	25,5 m ³ /j
Dolus-le-Sec	Belêtre	Filtre planté de roseaux	40 EH	3,0 m ³ /j
	Malicorne	Filtre coco	33 EH	5 m ³ /j
	La Grosse Pierre	Filtre planté de roseaux	400 EH	75,0 m ³ /j
Draché	Les Coteaux	Filtre planté de roseaux	120 EH	18,0 m ³ /j
	Les Près du bourg	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m ³ /j
Esves-le-Moutier	Les Mérigots	Disque biologique	180 EH	27,0 m ³ /j
Ferrière-Larçon	Les Pigots	Filtre planté de roseaux	370 EH	55,5 m ³ /j
Genillé	La Grande Prée	Boue activée	1 800 EH	350,0 m ³ /j
La Celle-Guenand	Le Gué du Beau	Lagunage	300 EH	45,0 m ³ /j
La Celle-Saint-Avant	Le Corps de Garde	Boue activée	1 000 EH	180,0 m ³ /j
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Route de Bournan	Lagunage	320 EH	53,0 m ³ /j
La Guerche	La Garenne	Filtre planté de roseaux	420 EH	63,0 m ³ /j
Le Grand-Pressigny	Gare SNCF	Boue activée	860 EH	135,0 m ³ /j
	Etableau	Filtre planté de roseaux	110 EH	16,5 m ³ /j
Le Liège	Les Fontaines	Disque biologique	270 EH	40,5 m ³ /j
Le Petit-Pressigny	Près des Gains	Disque biologique	300 EH	36,0 m ³ /j
Ligueil	Rue du Paradis	Boue activée	2 700 EH	450,0 m ³ /j
Loches	Corbery	Boue activée	14 000 EH	2 100,0 m ³ /j
	Neuville	Filtre planté de roseaux	190 EH	28,5 m ³ /j
Loché-sur-Indrois	Les Billes	Boue activée	220 EH	13,2 m ³ /j
Louans	Les Gains	Disque biologique	350 EH	52,5 m ³ /j
Le Louroux	Le Parc	Filtre à sable	140 EH	21,0 m ³ /j
Manthelan	Route du Cimetière	Boue activée	900 EH	200,0 m ³ /j

Commune	Libellé de l'ouvrage	Type de traitement	Capacité	Débit journalier admissible
	La Thibaudière	Filtre à sable	20 EH	3,0 m ³ /j
	Les Chaumes	Filtre à sable	20 EH	3,0 m ³ /j
Marcé-sur-Esves	Le Moulin Gruteau	Filtre planté de roseaux	185 EH	27,8 m ³ /j
Mouzay	Le Stade	Disque biologique	300 EH	39,0 m ³ /j
Neuilly-le-Brignon	Le Pré des Bordes	Filtre planté de roseaux	210 EH	31,5 m ³ /j
Nouans-les-Fontaines	La Grande Noue	Lagunage	720 EH	96,0 m ³ /j
	Les Terrages ZA	Filtre à sable	75 EH	11,25 m ³ /j
Orbigny	Le Pré Gravelle	Boue activée	450 EH	75,0 m ³ /j
Paulmy	Le Bourg	Filtre planté de roseaux	160 EH	24,0 m ³ /j
Perrusson	Poiré	Filtre planté de roseaux	65 EH	9,8 m ³ /j
	Les Chesneaux	Filtre planté de roseaux	80 EH	12,0 m ³ /j
Preuilly-sur-Claise	Route de Chaumussay	Boue activée	2 350 EH	353,0 m ³ /j
Reignac-sur-Indre	Sabotiers	Boue activée	1 300 EH	195,0 m ³ /j
	Villepays	FSTE filtre à sable	60 EH	9,0 m ³ /j
	Rochette	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m ³ /j
	Le Temple	Filtre planté de roseaux	40 EH	6,0 m ³ /j
Saint Flovier	Les Feuillards	Lagunage	584 EH	130,0 m ³ /j
	La Bergeottière	Filtre à sable	40 EH	6,0 m ³ /j
Saint Hippolyte	Les Rozas	Lagunage	500 EH	75,0 m ³ /j
Saint Jean-Saint Germain	Village du Gué	Filtre planté de roseaux	50 EH	7,5 m ³ /j
	Sambonne	Filtre planté de roseaux	125 EH	18,8 m ³ /j
	Les Patureaux	Filtre planté de roseaux	200 EH	30,0 m ³ /j
Saint Quentin-sur-Indrois	La Trotterie	Filtre planté de roseaux	34 EH	5,0 m ³ /j
	Les Piaux	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m ³ /j
	Les Prunellières	Filtre planté de roseaux	300 EH	45 m ³ /j
Saint Senoch	Route de Varennes	Lagunage	270 EH	50,0 m ³ /j
Sennevières	Le Bourg	Filtre planté de roseaux	120 EH	18,0 m ³ /j
Sepmes	Mazières	Lagunage	450 EH	75,0 m ³ /j
	Les Coteaux	Filtre à sable	50 EH	7,5 m ³ /j
Tauxigny-Saint Bauld	Les Daviers	Disque biologique	700 EH	105,0 m ³ /j
	Moulin du Coudray	FSTE filtre à sable	70 EH	10,0 m ³ /j
	Moulin Remet	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m ³ /j
Varennes	L'Enclos	Filtre planté de roseaux	162 EH	23,4 m ³ /j
Verneuil-sur-Indre	Les Martineaux	FSTE filtre à sable	25 EH	3,8 m ³ /j
	La Capitainerie	Filtre planté de roseaux	250 EH	37,5 m ³ /j
	Village au Gué	FSTE filtre à sable	25 EH	3,8 m ³ /j
Villedomain	La Touche	Disque biologique	150 EH	22,5 m ³ /j
Villeloin-Coulangé	Montigny	Boue activée	900 EH	120,0 m ³ /j
Vou	Le Moulin du verger	Filtre à sable	150 EH	22,5 m ³ /j
Yzeures-sur-Creuse	Neuville	Boue activée	1 400 EH	210,0 m ³ /j

1.13. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

1.13.1. Quantités de boues produites

Les quantités de boues produites pour chacune des stations sont les suivantes :

Commune	Volume produit	Poids	Commune	Volume produit	Poids
Azay-sur-Indre le Bourg	20 m ³	0,3 T MS	Le Louroux	-	-
Barrou	242 m ³	9,9 T MS	Le Petit-Pressigny	80 m ³	1,6 T MS
Beaumont-Village	-	-	Ligueil	1 310 m ³	53,6 TMS
Bossay-sur-Claise	30 m ³	1,3 T MS	Loché-sur-Indrois	78 m ³	0,9 T MS
Bossée	50 m ³	1,5 T MS	Loches	32 323 m ³	193,5 T MS
Bournan	20 m ³	0,3 T MS	Louans	50 m ³	1,5 T MS
Bridoré	110 m ³	1,1 T MS	Manthelan - La Thibaudière	10 m ³	0,2 T MS
Chambon	30 m ³	0,6 T MS	Manthelan - Les Chaumes	10 m ³	0,2 T MS
Chambourg - Le Haut Luain	20 m ³	2,8 T MS	Manthelan - Cimetière	472 m ³	19,8 T MS
Charnizay	30 m ³	0,45 T MS	Mouzay	90 m ³	2,2 T MS
Chemillé-sur-Indrois	20 m ³	0,8 T MS	Orbigny	90 m ³	3,1 T MS
Ciran	60 m ³	1,8 T MS	Preuilly-sur-Claise	344 m ³	11,7 T MS
Cormery	5 570 m ³	33,6 T MS	Reignac-sur-Indre	3 907 m ³	13,1 T MS
Courçay	-	-	Sepmes	-	-
Descartes	3 873 m ³	91,8 T MS	Tauxigny-Saint-Bauld	100 m ³	5,0 T MS
Esves-le-Moutier	-	-	Verneuil-sur-Indre	50 m ³	1,0 TMS
Genillé	4 317 m ³	12,9 T MS	Villedomain	-	-
La Celle-Saint-Avant	296 m ³	10,8 T MS	Villeloin-Coulangé	533 m ³	17,8 T MS
Le Grand-Pressigny	400 m ³	13,2 T MS	Vou	-	-
Le Liège	30 m ³	0,5 T MS	Yzeures-sur-Creuse	390 m ³	20,7 T MS
Total				54 955 m³	529 T MS

1.13.2. Valorisation des boues

L'arrêté du 30 avril 2020 a modifié les modalités d'épandage des boues issues des eaux usées urbaines pendant la période du covid-19. Ainsi, à compter du 5 mai 2020, seules les boues ayant fait l'objet d'une hygiénisation préalable peuvent être épandues. De plus, les boues extraites durant l'épisode épidémique doivent faire l'objet d'une surveillance complémentaire. Cet arrêté et les mesures correspondantes ont eu un impact sur le coût de la gestion des boues.

La quantité de boues évacuées ou transférées est la suivante :

Commune	Volume évacué	Poids	Type de filière
Azay-sur-Indre Le Bourg	20 m ³	0,3 T MS	Matière de Vidange (MdV)
Barrou	50 m ³ 192 m ³	1,1 T MS 8,8 T MS	STEP Descartes Épandage Agricole
Beaumont-Village	-	-	STEP Genillé
Bossay-sur-Claise	30 m ³	1,3 T MS	MdV
Bossée	50 m ³	1,5 T MS	MdV
Bournan	20 m ³	0,3 T MS	MdV
Bridoré	110 m ³	1,1 T MS	MdV
Chambon	30 m ³	0,6 T MS	MdV
Charnizay	30 m ³	0,45 T MS	MdV
Chemillé-sur-Indrois	20 m ³	0,8 T MS	MdV
Ciran	60 m ³	1,8 T MS	MdV
Cormery	750 m ³ 60 m ³	49,1 T MS 0,7 TMS	Épandage Agricole MdV
Courçay	-	-	
Descartes	1 628 m ³	65,6 T MS	Épandage Agricole
Esves-le-Moutier	-	-	MdV
Genillé	-	-	Épandage Agricole
La Celle-Saint-Avant	296 m ³	10,8 T MS	Épandage Agricole
Le Grand-Pressigny	400 m ³	13,2 T MS	Épandage Agricole
Le Liège	30 m ³	0,5 T MS	STEP Genillé
Le Louroux	-	-	MdV
Le Petit-Pressigny	80 m ³	1,6 T MS	MdV
Ligueil	1 310 m ³	53,6 T MS	Épandage Agricole
Loché-sur-Indrois	78 m ³	0,9 T MS	STEP Genillé
Loches	1 468 m ³	447,0 T MS	Épandage Agricole
Louans	50 m ³	1,5 T MS	STEP Descartes
Manthelan - La Thibaudière	10 m ³	0,2 T MS	MdV
Manthelan - Les Chaumes	10 m ³	0,2 T MS	MdV
Manthelan - Cimetièrre	472 m ³	19,8 T MS	Épandage Agricole
Mouzay	90 m ³	2,2 T MS	MdV
Orbigny	90 m ³	3,1 T MS	STEP Genillé
Preuilley-sur-Claise	-	-	
Reignac-sur-Indre	135 m ³	22,7 T MS	Épandage Agricole
Sepmes	-	-	MdV
Tauxigny-Saint-Bauld	100 m ³	5,0 T MS	MdV
Varennes	-	-	
Verneuil-sur-Indre	50 m ³	1,0 TMS	MdV
Villedomain	-	-	
Villeloin-Coulangé	533 m ³	17,8 T MS	Épandage agricole
Yzeures-sur-Creuse	390 m ³	20,7 T MS	Épandage Agricole
Total	8 642 m³	755 T MS	

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes:

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{Taux de boues évacuées selon la filière} = \frac{\text{TMS admis}}{\text{TMS total évacuée}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 %.

1.14. Contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Les contrôles d'assainissement sont réalisés dans le cadre de ventes immobilières.

Communes	Nombre	Communes	Nombre
Azay-sur-Indre	3	Le Grand-Pressigny	14
Abilly	0	Le Liège	1
Beaulieu-lès-Loches	34	Le Louroux	1
Beaumont-Village	3	Le Petit-Pressigny	0
Betz-le-Château	4	Ligueil	20
Bossay-sur-Claise	6	Loché-sur-Indrois	3
Boussay	0	Loches	131
Bossée	0	Louans	2
Bournan	5	Manthelan	16
Bridoré	3	Marcé-sur-Esves	0
Chambon	3	Montrésor	9
Chambourg-sur-Indre	7	Mouzay	3
Chanceaux-près-Loches	0	Neuilly-le-Brignon	5
Charnizay	0	Nouans-les-Fontaines	17
Chédigny	7	Orbigny	7
Chemillé-sur-Indrois	1	Paulmy	3
Cigogné	8	Perrusson	16
Ciran	3	Preuilly-sur-Claise	24
Civray	0	Reignac-sur-Indre	10
Cormery	33	Saint Flovier	14
Courçay	4	Saint Hippolyte	7
Cussay	9	Saint Jean-Saint Germain	10
Descartes	95	Saint Quentin-sur-Indrois	3
Dolus-le-Sec	3	Saint Senoch	12
Drache	1	Sennevières	0
Esves-le-Moutier	3	Sepmes	7
Ferrière-Larçon	7	Tauxigny – Saint Bauld	18
Ferrière-sur-Beaulieu	4	Varennes	0
Genillé	22	Verneuil-sur-Indre	7
La Celle-Guenand	0	Villedômain	4
La Celle-Saint-Avant	0	Villeloin-Coulangé	12
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	0	Vou	3
La Guerche	6	Yzeures-sur-Creuse	29
Total		713	

2. Indicateurs de performance

2.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 117 sur 120 pour l'exercice 2022.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	117

- (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
- (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

En 2022, le service de l'assainissement a poursuivi des études de Schémas Directeurs d'Assainissement sur les communes de Ciran, Ligueil, Sepmes (secteur de Mazières) et Varennes.

2.2. Conformité du traitement

Pour les stations d'épuration ayant une capacité supérieure à 2 000 EH, les résultats des bilans sur les principaux paramètres sont les suivants :

Type de pollution	STEP	Nombre de bilans conformes/Nombre de bilans réalisés	Taux de conformité
Pollution carbonée	STEP de Descartes	11/12	92%
	STEP de Ligueil	11/12	92%
	STEP de Loches	24/24	100%
Pollution azotée	STEP de Descartes	4/4	100%
	STEP de Ligueil	4/4	100%
	STEP de Loches	12/12	100%
Pollution phosphorée	STEP de Descartes	12/12	100%
	STEP de Ligueil	12/12	100%
	STEP de Loches	12/12	100%

A noter que la capacité de traitement de la station d'épuration de Preuilly sur Claise est de 2 350 EH mais reçoit moins de 30% de sa charge organique. Cette station dispose donc d'un régime dérogatoire en accord avec la DDT et reste en autosurveillance simplifiée, appliquée aux stations d'une capacité inférieure à 2 000 EH.

Sur les stations de Descartes et Ligueil, les bilans réglementaires montrent que l'effluent rejeté est conforme aux normes sur la pollution carbonée sauf pour ceux du 17 octobre réalisés en période fortement pluvieuse (38 mm de pluie). Pour Ligueil, l'effluent rejeté prend alors en compte le déversement des eaux usées survenu au niveau du trop-plein de la station.

2.3. Conformité de la collecte des effluents

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte supérieur à 2 000 EH (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité exercice 2021	Conformité exercice 2022
STEP de Descartes	145	100	100
STEP de Ligueil	87		
STEP de Loches	514		

2.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2021	Conformité exercice 2022
STEP de Descartes	145	100	100
STEP de Ligueil	87		
STEP de Loches	514		

2.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2021	Conformité exercice 2022
STEP de Descartes	145	100	100
STEP de Ligueil	87		
STEP de Loches	514		

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les modalités de tarification de l'assainissement **pour la commune de Barrou**, géré en délégation de service public, sont les suivantes :

	Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité	Abonnement	16.00 €	12.00 €
	Consommation	0,40 €/m ³	0,37 €/m ³
Part du délégataire	Abonnement	99.16 €	104.09 €
	Consommation	1.4074 €/m ³	1.4775 €/m ³
Taxes et redevances	Taux de TVA	10 %	10 %
	Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

Pour les communes en régie ou en prestation de service, les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 sont les suivants :

	Abonnement 2021	Abonnement 2022	Part Proportionnelle (€HT/m ³) 2021	Part Proportionnelle (€HT/m ³) 2022
Abilly	62.00	64,3	1.06	1,12
Azay-sur-Indre	59.40	61,9	1.57	1,59
Beaulieu-lès-Loches	59.40	61,9	1.49	1,51
Beaumont-Village	95.90	95,1	1.82	1,81
Betz-Le-Château	145.00	139,8	1.94	1,92
Bossay-sur-Claise	137.40	132,9	1.94	1,92
Bossée	113.40	111	2.18	2,14
Bournan	77.40	78,3	1.61	1,62
Bridoré	59.40	61,9	1.30	1,34
Chambon	152.60	146,7	2.06	2,03
Chambourg-sur-Indre	59.40	61,9	1.57	1,59
Chanceaux-près-Loches	59.40	61,9	1.57	1,59
Charnizay	177.40	169,2	2.35	2,3
Chédigny	59.40	61,9	1.57	1,59
Chemillé-sur-Indrois	95.90	95,1	1.82	1,81
Cigogné	59.40	61,9	1.57	1,59
Ciran	125.40	121,9	2.26	2,21
Civray-sur-Esves	112.60	110,3	2.50	2,43
Cormery	73.70	74,9	1.19	1,24
Courçay	59.40	61,9	1.57	1,59

	Abonnement 2021	Abonnement 2022	Part Proportionnelle (€HT/m ³) 2021	Part Proportionnelle (€HT/m ³) 2022
Cussay	127.40	123,8	2.32	2,27
Descartes	62.00	64,3	1.06	1,12
Dolus-le-Sec	59.40	61,9	1.57	1,59
Draché	95.20	94,5	1.32	1,36
Esves-le-Moutier	148.60	143	2.81	2,71
Ferrière-Larçon	145.40	140,1	1.94	1,92
Ferrière-sur-Beaulieu	59.40	61,9	1.49	1,51
Genillé	95.90	95,1	1.82	1,81
La Celle-Guenand	64.60	66,7	0.94	1,01
La Celle-Saint-Avant	62.00	64,3	1.06	1,12
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	85.40	85,6	1.54	1,56
La Guerche	127.00	123,4	1.78	1,78
Le Grand-Pressigny	68.60	70,3	0.99	1,06
Le Liège	95.90	95,1	1.82	1,81
Le Louroux	111,7	106,4	1,6	1,62
Le Petit-Pressigny	145.40	140,1	2.26	2,21
Ligueil	74.60	75,8	1.44	1,47
Loches	59.40	61,9	1.49	1,51
Loché-sur-Indrois	95.90	95,1	1.82	1,81
Louans	111,7	106,4	1,6	1,62
Manthelan	49.10	52,6	1.21	1,26
Marcé-sur-Esves	106.40	104,7	1.65	1,66
Montrésor	95.90	95,1	1.82	1,81
Mouzay	121.40	118,3	2.22	2,18
Neuilly-Le-Brignon	161.40	154,7	2.26	2,21
Nouans les Fontaines	95.90	95,1	1.82	1,81
Orbigny	95.90	95,1	1.82	1,81
Paulmy	145.40	140,1	1.94	1,92
Perrusson	59.40	61,9	1.49	1,51
Preuilly-sur-Claise	74.60	75,8	1.06	1,12
Reignac-sur-Indre	59.40	61,9	1.57	1,59
Saint Flovier	63.80	65,9	0.94	1,01
Saint Hippolyte	59.40	61,9	1.49	1,51
Saint Jean-Saint Germain	59.40	61,9	1.49	1,51
Saint Quentin-sur-Indrois	59.40	61,9	1.57	1,59
Saint Senoch	59.40	61,9	1.33	1,37
Sennevières	59.40	61,9	1.49	1,51
Sepmes	78.90	79,7	1.63	1,64
Tauxigny	59.40	61,9	1.40	1,43
Varenes	68.60	70,3	1.61	1,62
Verneuil-sur-Indre	59.40	61,9	1.30	1,34
Villedomain	95.90	95,1	1.82	1,81
Villeloin-Coulangé	95.90	95,1	1.82	1,81
Vou	89.00	88,9	2.64	2,56
Yzeures-sur-Creuse	84.10	84,4	1.22	1,27

Une harmonisation des différents tarifs est en cours, l'objectif est un prix unique en 2032.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 ont été délibérés lors du Conseil Communautaire du 27 octobre 2022.

Les taxes et redevances appliquées pour chaque commune sont les suivantes :

	2021	2022
Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m3)	0,15	0,15
TVA	10%	10%

3.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont **pour la commune de Barrou** :

	Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité	Abonnement	16.00 €	12.00 €
	Consommation	48.00 €	44.40 €
Part du délégataire	Abonnement	99.16 €	104.09€
	Consommation	168.89 €	177.30€
Taxes et redevances	TVA	35.05 €	33.78 €
	Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'Eau)	18,00 €	18.00 €
Total		385.06 €	389.57 €
Prix par m3		3.21 €	3.25 €

Pour les communes en régie ou en prestation de service, les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Abonnement 2022	Consommation 2022 120m3	Total Hors taxes et redevances 2022 120 m3	Modernisation des réseaux de collecte 2022	TVA 2022 (10%)	Facturation 2021 120m3	Facturation 2022 120m3	Coût en €/m3	Variation
Abilly	64,3	134,4	198,7	18	21,67	227,72	238,37	1,99	4,70%
Azay-sur-Indre	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,84%
Beaulieu-lès-Loches	61,9	181,2	243,1	18	26,11	281,82	287,21	2,39	1,91%
Beaumont-Village	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365,53	363,33	3,03	-0,60%
Betz-Le-Château	139,8	230,4	370,2	18	38,82	435,38	427,02	3,56	-1,90%
Bossay-sur-Claise	132,9	230,4	363,3	18	38,13	427,02	419,43	3,50	-1,80%
Bossée	111	256,8	367,8	18	38,58	432,3	424,38	3,54	-1,80%
Bournan	78,3	194,4	272,7	18	29,07	317,46	319,77	2,66	0,70%
Bridoré	61,9	160,8	222,7	18	24,07	256,74	264,77	2,21	3,10%
Chambon	146,7	243,6	390,3	18	40,83	459,58	449,13	3,74	-2,30%
Chambourg-sur-Indre	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,80%
Chanceaux-près-Loches	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,80%
Charnizay	169,2	276	445,2	18	46,32	525,14	509,52	4,25	-3%
Chédigny	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,80%
Chemillé-sur-Indrois	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365,53	363,33	3,03	-0,60%
Cigogné	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,80%
Ciran	121,9	265,2	387,1	18	40,51	456,06	445,61	3,71	-2,30%
Civray-sur-Esves	110,3	291,6	401,9	18	41,99	473,66	461,89	3,85	-2,50%
Cormery	74,9	148,8	223,7	18	24,17	257,95	265,87	2,22	3,10%
Courçay	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,80%
Cussay	123,8	272,4	396,2	18	41,42	466,18	455,62	3,80	-2,30%
Descartes	64,3	134,4	198,7	18	21,67	227,92	238,37	1,99	4,60%
Dolus-le-Sec	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,80%
Draché	94,5	163,2	257,7	18	27,57	298,76	303,27	2,53	1,50%
Esves-le-Moutier	143	325,2	468,2	18	48,62	554,18	534,82	4,46	-3,50%
Ferrière-Larçon	140,1	230,4	370,5	18	38,85	435,82	427,35	3,56	-2%
Ferrière-sur-Beaulieu	61,9	181,2	243,1	18	26,11	281,82	287,21	2,39	1,90%
Genillé	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365,53	363,33	3,03	-0,60%
La Celle-Guenand	66,7	121,2	187,9	18	20,59	214,94	226,49	1,89	5,40%
La Celle-Saint-Avant	64,3	134,4	198,7	18	21,67	227,92	238,37	1,99	4,60%
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	85,6	187,2	272,8	18	29,08	317,02	319,88	2,67	0,90%

	Abonnement 2022	Consommation 2022 120m3	Total Hors taxes et redevances 2022 120 m3	Modernisation des réseaux de collecte 2022	TVA 2022 (10%)	Facturation 2021 120m3	Facturation 2022 120m3	Coût en €/m3	Variation
La Guerche	123,4	213,6	337	18	35,5	394,46	390,5	3,25	-1%
Le Grand-Pressigny	70,3	127,2	197,5	18	21,55	225,94	237,05	1,98	4,90%
Le Liège	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365,53	363,33	3,03	-0,60%
Le Louroux	106,4	194,4	300,8	18	31,88	365,54	350,68	2,92	-4,10%
Le Petit-Pressigny	140,1	265,2	405,3	18	42,33	478,06	465,63	3,88	-2,60%
Ligueil	75,8	176,4	252,2	18	27,02	291,94	297,22	2,48	1,80%
Loches	61,9	181,2	243,1	18	26,11	281,82	287,21	2,39	1,90%
Loché-sur-Indrois	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365,53	363,33	3,03	-0,60%
Louans	106,4	194,4	300,8	18	31,88	365,54	350,68	2,92	-4,10%
Manthelan	52,6	151,2	203,8	18	22,18	233,53	243,98	2,03	4,50%
Marcé-sur-Esves	104,7	199,2	303,9	18	32,19	354,64	354,09	2,95	-0,20%
Montrésor	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365,53	363,33	3,03	-0,60%
Mouzay	118,3	261,6	379,9	18	39,79	446,38	437,69	3,65	-2%
Neuilly-Le-Brignon	154,7	265,2	419,9	18	43,79	495,66	481,69	4,01	-2,80%
Nouans les Fontaines	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365	363,33	3,03	-0,50%
Orbigny	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365	363,33	3,03	-0,50%
Paulmy	140,1	230,4	370,5	18	38,85	435,82	427,35	3,56	-2%
Perrusson	61,9	181,2	243,1	18	26,11	281,82	287,21	2,39	1,90%
Preuilly-sur-Claise	75,8	134,4	210,2	18	22,82	241,78	251,02	2,09	3,80%
Reignac-sur-Indre	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,80%
Saint Flovier	65,9	121,2	187,1	18	20,51	214,06	225,61	1,88	5,40%
Saint Hippolyte	61,9	181,2	243,1	18	26,11	281,82	287,21	2,39	1,90%
Saint Jean-Saint Germain	61,9	181,2	243,1	18	26,11	281,82	287,21	2,39	1,90%
Saint Quentin-sur-Indrois	61,9	190,8	252,7	18	27,07	292,38	297,77	2,48	1,80%
Saint Senoch	61,9	164,4	226,3	18	24,43	260,7	268,73	2,24	3,10%
Sennevières	61,9	181,2	243,1	18	26,11	281,82	287,21	2,39	1,90%
Sepmes	79,7	196,8	276,5	18	29,45	321,75	323,95	2,70	0,70%
Tauxigny	61,9	171,6	233,5	18	25,15	269,94	276,65	2,31	2,50%
Varennes	70,3	194,4	264,7	18	28,27	307,78	310,97	2,59	1%
Verneuil-sur-Indre	61,9	160,8	222,7	18	24,07	256,74	264,77	2,21	3,10%
Villedomain	95,1	217,2	312,3	18	33,03	265,53	363,33	3,03	3,70%
Villeloin-Coulangé	95,1	217,2	312,3	18	33,03	365,53	363,33	3,03	-0,60%
Vou	88,9	307,2	396,1	18	41,41	466,18	455,51	3,80	-2,30%
Yzeures-sur-Creuse	84,4	152,4	236,8	18	25,48	273,35	280,28	2,34	2,50%

Le document suivant présente le détail d'une facture appliquée à un abonné situé sur la ville de Loches, consommant un volume de 120 m³ d'eau potable sur l'année et bénéficiant du service de l'assainissement collectif.



Réf. PDC \ abonné 1320239301 \ 014229
CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE

CONTACTS

EAU et ASSAINISSEMENT

4 Rue de CORBERY CS 5005
37601 LOCHES Cedex 1
du lundi au vendredi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

02 47 59 03 05

eau@lochessudtouraine.com

Dépannage 24h/24
02 47 59 03 05

MESSAGE(S)

i

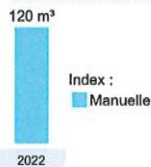
Destinataire

VOTRE FACTURE DE RELEVÉ DU 30/05/2022

Réf. facture : 2022 134 46873 A	Détails au verso
Consommation du 01/04/2021 au 21/02/2022	120 m³
■ Distribution de l'eau	186,05€
■ Traitement des eaux usées	267,41€
■ Organismes publics	50,24€
Total facture TTC	503,70€
A déduire	-114,30€

Montant TTC Régler votre facture avant le : 16/06/2022 **389,40 €**

Evolution de votre consommation



Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- Par virement bancaire : sur le compte du service CC Loches Sud Touraine- IBAN : FR76 1007 1370 0000 0020 0055 220 - BIC : TRPUFRP1
Merci de préciser le n° de la facture, ainsi que votre nom.
 - Par chèque : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
 - en espèces ou par carte bancaire : Au service eau et assainissement au 4 Rue de CORBERY à Loches.
 - Par carte bancaire par téléphone : Au 02.47.59.03.05
- En cas de difficultés de paiement, vous devez vous adresser au service EAU et ASSAINISSEMENT.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

LOCHES SUD TOURAINE SERVICE EAU
4 RUE DE CORBERY CS 5005
37601 LOCHES CEDEX 1
Tél: 02.47.59.03.05

TALON DE PAIEMENT

Réf. Fact.	2022 134 46873 A
Montant	389,40 €

Réf. à rappeler : 1320239301 \ 014229
Régler votre facture avant le : 16/06/2022

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
115JA196407	88 (manuelle le 01/04/2021)	208 (manuelle le 21/02/2022)	120 M3	Cpt non relevé -index estimé
Total conso : 120 M3				

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau				176,35 €		186,05 €
ABONNEMENT EAU 2022	01/01/2022-31/12/2022	365 Jr	50,35 €	50,35 €	5,50 %	53,12 €
EAU	01/04/2021-21/02/2022	120 m3	1,05 €	126,00 €	5,50 %	132,93 €
Traitement des eaux usées				243,10 €		267,41 €
ASSAINISSEMENT	01/04/2021-21/02/2022	120 m3	1,51 €	181,20 €	10,00 %	199,32 €
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT 2022	01/01/2022-31/12/2022	365 Jr	61,90 €	61,90 €	10,00 %	68,09 €
Organismes publics				46,80 €		50,24 €
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	01/04/2021-21/02/2022	120 m3	0,16 €	19,20 €	10,00 %	21,12 €
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	01/04/2021-21/02/2022	120 m3	0,23 €	27,60 €	5,50 %	29,12 €

Prix du m3 TTC hors abonnement : 3,19 € (soit 0,00319 € / L)

Montant facturé 466,25 € 503,70 €

Acomptes versés -114,3 €

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par le Président de la communauté de communes Gérard HENault conformément aux dispositions des articles R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

VOIE DE RECOURS: Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'Eau, à l'adresse suivante: BP 40 463 - 75356 Paris Cedex 08 ou directement en ligne sur le site www.mediation-eau.fr. Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :

- le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000 Euros
- le Tribunal d'Instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000 et 10000 Euros
- le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000 Euros

INFORMATIONS :

- SIRET : 20007158700048

Montant TTC Régler votre facture avant le : 16/06/2022 **389,40 €**

Détail de la TVA

	HT	TVA	TTC
TVA 5.5%	157,22	8,65	
TVA 10.0%	203,21	20,32	
Total	360,43	28,97	389,40

3.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées usage domestique de la Collectivité	3 813 469.40
Redevance eaux usées usage domestique de la Collectivité - BARROU	8 160.00
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	322 371.17
Régularisations (+/-)	
Recettes de raccordement + autres prestations de service + autres recettes	362 092.19
Autres recettes (immobilisation des subventions)	704 543.77
Recettes totales	5 210 636.53

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2022
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 303 950.00
Montants des subventions engagées en €	1 427 228.00

La Communauté de Commune Loches Sud Touraine est adhérente au SATESE 37. Ce Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux du département d'Indre-et-Loire exerce notamment la compétence d'assistance technique en matière d'assainissement collectif. Ainsi, ce syndicat a pour mission de réaliser l'assistance technique, de valider l'autosurveillance, d'apporter conseils et formations sur le fonctionnement, l'exploitation et l'investissement des installations. Le service de l'assainissement a donc versé une adhésion de 110 567 € à ce syndicat pour l'année 2022.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	7 757 968.32
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital 793 647.25
	En intérêts 213 435.34

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 1 772 673.42 €.

4.4. Investissements réalisés en 2022

Travaux réalisés	Montants compte administratif 2022 en €	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	19 613.11	
Améliorations de stations d'épuration	91 194.36	
Postes de refoulement	152 982.00	
Station d'épuration Loches – filière eau	82 810.62	454 826.02
Restructuration des stations d'épuration	426 558.87	169 090.80
Station d'épuration de Ligueil	32 010.27	176 496.00
Rénovation canalisation	399 440.07	
Chaumussay	184 522.36	
Step Loché-sur-Indrois	2 200.00	
Canalisations – programme 2022	228 505.82	
TOTAL	1 619 837.48	800 412.82

En 2022, le service de l'assainissement de la CCLST a réalisé divers travaux sur ses équipements, dont voici une liste non exhaustive :

- Travaux de renouvellement de canalisation :

Communes	Adresse	Matériau renouvelé	Diamètre	Linéaire	Nombre de branchement
Chambourg sur Indre	Rue Marcel Viraud	PVC	DN 200	30	0
Beaulieu-lès-Loches	Rue Bourgeoise	gainage	DN 200	195	0
Loches	Place de Verdun, Rue Alfred de Vigny et rue Lamblardie	gainage	DN 200	630	0
Loches	Rue de Puygibault	Polypropylène	DN 200	360	25
Manthelan	Rue du Gué Saint Cyr	Polypropylène	DN 200	150	1
Dolus-le-Sec	Malicorne	PVC	DN 200	66	8

- Travaux d'extension de réseau :

Communes	Adresse	Matériau renouvelé	Diamètre	Linéaire	Nombre de branchement
Chambourg sur Indre	Rue Marcel Viraud	PVC	DN 200	92	0
Chaumussay	Centre Bourg	PVC	DN 200	220	20
Ligueil	Allée des Cyclamens	Polypropylène	DN 200	145	2
Bridoré	Bourg	PE	DN 75	1 100	Refoulement

▪ Travaux de renouvellement de station d'épuration :

Communes	Adresse	Filière de traitement	Capacité
Chaumussay	Centre Bourg	Filtre coco	35 EH
Dolus le Sec	Malicorne	Filtre coco	35 EH
Bridoré	La Cabarette	Filtre planté de roseaux	400 EH



Station d'épuration de Chaumussay



Station d'épuration de Malicorne à Dolus le Sec



Station d'épuration de Bridoré



Dévoisement de conduite à Manthelan

4.5. Projets à l'étude

Projets	Montants prévisionnels en € HT	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	56 500	
Améliorations de stations d'épuration	190 000	
Postes de refoulement	414 000	
Station d'épuration de SEPMES	400 000	240 000
Restructuration des stations d'épuration	195 200	200 000
Réseaux d'assainissement 2022	449 000	
Station d'épuration de LOCHE SUR INDROIS	430 000	100 000
Canalisations programme 2023	636 000	
Assainissement BOUSSAY	90 000	
Extension de réseau	100 000	
Station d'épuration de LIGUEIL	1 732 000	793 000
TOTAL	4 692 700	1 333 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2022, le service a reçu et accordé 30 031.84 € d'abandons de créances contre 12 652.15€ en 2021.

4 Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance

Service public de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab	39 500
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	20
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	529
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m ³	2,82

Indicateurs de performance

P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	117
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0,020
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab	0,23
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	11,8
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	4,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	%	2.23%
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,41

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

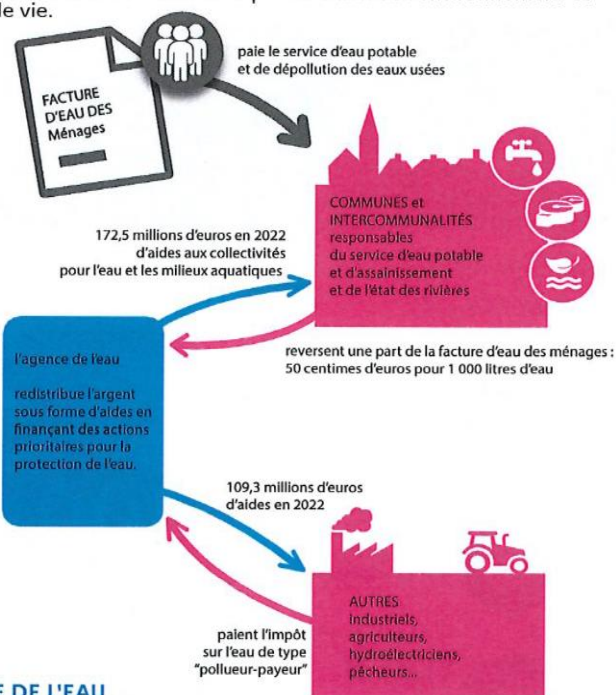
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2023

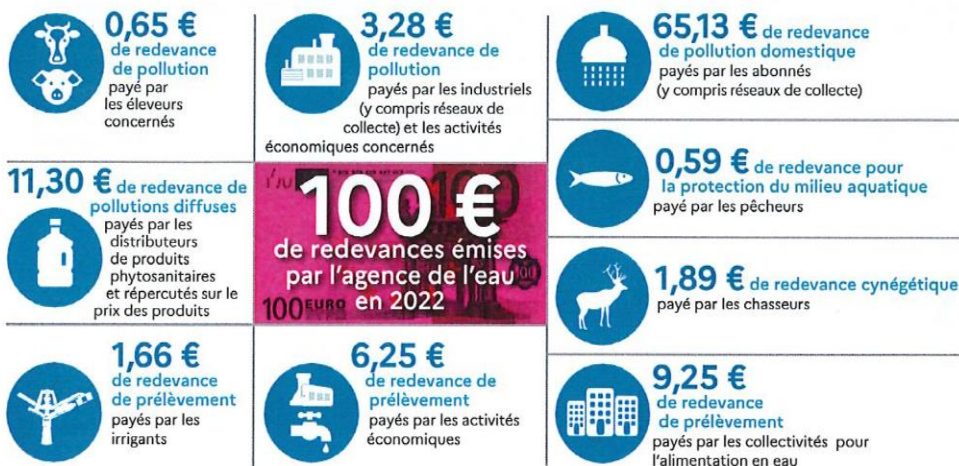
1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

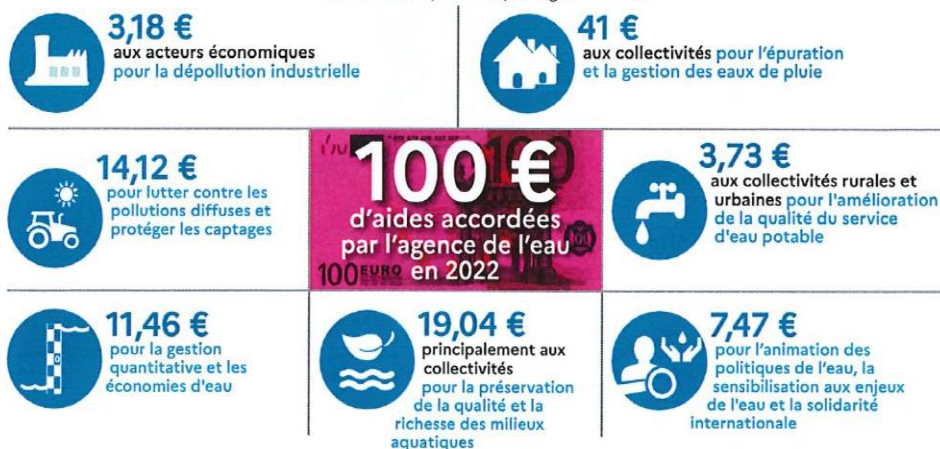


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

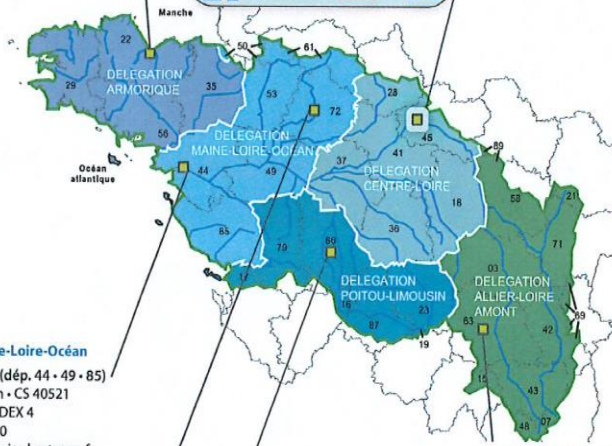
Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

